

l'exige l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, en présence du greffier du Sénat, commissaire tenu de recevoir ladite déclaration et d'en être témoin.

A 10 heures et 45 du matin, le Sénat s'ajourne à loisir.

A 11 heures du matin, le Sénat reprend sa séance et s'ajourne ensuite en attendant l'arrivée de l'honorable député du Gouverneur général.

L'honorable Robert Taschereau, C.P., député de Son Excellence le Gouverneur général, étant venu au Sénat et ayant pris place sur le trône,

Son Honneur le Président ordonne au gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des communes et de l'informer que c'est le désir du député du Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Son Honneur le Président dit:

Honorables membres du Sénat:

Membres de la Chambre des communes:

Je suis chargé par Son Excellence le Gouverneur général de vous informer qu'il ne juge pas à propos de faire connaître les motifs qui l'ont porté à convoquer le Parlement du Canada avant que la Chambre des communes ait choisi son Orateur, conformément à la loi; mais aujourd'hui même, à trois heures, Son Excellence fera connaître les raisons de la convocation des Chambres.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence, le député du Gouverneur général, de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai reçu la communication suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, OTTAWA

le 18 janvier 1966

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale des édifices du Parlement, à 3 heures de l'après-midi aujourd'hui, le mardi 18 janvier 1966, et que, lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la

Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la première session de la vingt-septième législature du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Secrétaire du Gouverneur général,
Esmond Butler.

Son Honneur le Président du Sénat,
Ottawa.

Sur la motion de l'honorable M. Leonard, appuyé par l'honorable M. Beaubien (Provencher), le Sénat s'ajourne jusqu'à 2 h. 55 cet après-midi.

SECONDE SÉANCE

La séance est ouverte à 2 h. 55 minutes de l'après-midi, le Président étant au fauteuil.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

A 3 heures, **Son Excellence le Gouverneur général** étant venu au Sénat et ayant pris place sur le trône,

Son Honneur le Président ordonne au Gentilhomme huissier de la verge noire de se rendre à la Chambre des communes et de l'informer que c'est le désir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des communes étant venue,

Son Honneur l'Orateur, l'honorable Lucien Lamoureux, dit:

Qu'il plaise à Votre Excellence,

La Chambre des communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu qualifié pour remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de faire erreur, je demande que la faute soit imputée à moi et non aux Communes, dont je suis le serviteur, et qui, en vue de s'acquitter le mieux possible de leurs devoirs envers la Reine et le pays, réclament humblement, par ma voix, la reconnaissance de leurs droits et privilèges incontestables, notamment la liberté de parole, dans leurs débats, ainsi que l'accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et demandent que Votre Excellence veuille interpréter de la manière la plus favorable leurs délibérations.

Son Honneur le Président du Sénat répond:

Monsieur l'Orateur, j'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur général de vous dire qu'ayant pleine confiance dans le loyalisme et l'attachement de la Chambre des communes envers la personne et